



MARCHÉS PUBLICS
MARCHÉ DE TRAVAUX
« GESTION DES ESPACES NATURELS PAR TRACTION ANIMALE
(CHEVAL TERRITORIAL)»

CAHIER DES CHARGES

INDICATIONS GÉNÉRALES – DESCRIPTIONS DES PRESTATIONS

ARTICLE 1^{ER} : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Nom et adresse de l'organisme acheteur :

Nom de l'organisme : Parc naturel régional d'Armorique	Pouvoir adjudicateur : Madame Françoise PERON, Présidente
Adresse : 15 Place aux foires, BP. 27	Code postale – Ville : 29 590 LE FAOU
Téléphone : 02 98 81 16 42 02 98 81 16 36	Dossier suivi par : H. COROLLER ; M-J LEZENVEN
Télécopieur :	Adresses de courrier électronique : harmonie.coroller@pnr-armorique.fr marie-josee.lezenven@pnr-armorique.fr

ARTICLE 2 : OBJET – CARACTÉRISTIQUES DE LA CONSULTATION

A. Type / forme du marché :

- Marché à bons de commande, passé selon l'ordonnance 2015.
- Le marché sera exécuté selon les dispositions propres du CCAG Travaux.

B. Objet du marché :

Le cheval de trait breton, véritable témoin du monde rural en mutation, fait l'objet d'attentions particulières du Parc naturel régional d'Armorique depuis les années 1980. Le Parc Naturel Régional d'Armorique développe une action spécifique en faveur de cette race domestique bretonne sur le Domaine de Menez-Meur avec sept juments de trait enregistrées et la location d'un étalon des Haras nationaux (IFCE).

Parallèlement, le Parc conduit une stratégie de conservation des espaces naturels présents sur son territoire, et notamment sur le domaine de Menez Meur où il développe des actions expérimentales de restauration et de gestion des habitats. Le domaine de Menez Meur, Espace naturel sensible du Département du Finistère, présente un ensemble de landes sèches à humides, surmontées par des crêtes schisteuses, ayant des intérêts aussi bien écologique que historique et paysager mais qui demeurent parfois difficiles à gérer notamment à cause de l'accessibilité et de la portance du sol. Certains espaces naturels présents dans les communes du Parc posent les mêmes difficultés de gestion.

C'est dans ce contexte que le Parc a répondu à l'appel à projet régional « cheval territorial, au service des espaces naturels de l'Armorique ». Plusieurs outils de gestion sont mobilisés pour mener à bien ces actions : **le cheval de trait, vecteur de traction animale, est un outil de gestion à part entière, mobilisable pour effectuer des travaux de précision sur des espaces naturels fragiles.** Les travaux sont prévus dans un premier temps à Menez Meur, puis d'autres chantiers sont envisagés dans certaines communes du Parc afin de mieux faire connaître les actions de gestion réalisables à l'aide du cheval de trait.

La consultation est scindée en 6 lots :

- Lot 1 : Gyrobroyage attelé
- Lot 2 : Roulage de fougère
- Lot 3 : Dégagement des bois morts au sol et des grumes par débardage
- Lot 4 : Arrachage de ligneux épars (bourdaine, saules, etc.)
- Lot 5 : Étrépage par l'arrachage de touradons de molinie
- Lot 6 : Arrachage des ligneux en sous-bois (Laurier palme, Sapin pectiné) débardage-exportation des produits vers une plateforme

La visite d'un site représentatif des travaux à mener s'impose avant la remise des offres ; ce site est situé au domaine de Menez Meur. Les candidats pourront prendre contact avec le Parc naturel régional d'Armorique auprès d'Harmonie Coroller, chargée d'études biodiversité (tél 02 98 81 16 42).

Les candidats pourront répondre sur un, plusieurs, ou la totalité des lots.

Un même candidat ne pourra présenter qu'une seule offre par lot. L'attribution s'effectuera par lots séparés.

Dans le cas où un candidat serait attributaire de plusieurs lots, le contrat de travaux pourra regrouper les conditions des différents lots.

C. Descriptifs des travaux :

La consultation est scindée en 6 lots :

- **Lot 1 Gyrobroyage attelé** : l'action expérimentale consiste à utiliser le cheval de trait en alternative à une intervention mécanisée, mise en place plus communément. L'action se déroulera notamment sur une parcelle de Menez Meur, dans une parcelle boisée qui présente en sous-strate de la lande enfrichée. L'objectif est dans cette parcelle de faire du gyrobroyage attelé entre les pins épars.
Le prestataire mentionnera dans sa proposition le coût journalier (et demi-journée) d'intervention.
- **Lot 2 Roulage de fougère** : des actions de roulage de fougère, initiées en 2014 et 2015 à Menez Meur sur une parcelle proche de la tourbière de Kan an aôd, ont montré de premiers résultats encourageants et seront renouvelés en 2016. Une autre parcelle de Menez Meur, sur laquelle plusieurs actions à cheval seront mises en place, sera concerné par cette action.
Le prestataire mentionnera dans sa proposition le coût journalier (et demi-journée) d'intervention.
- **Lot 3 Dégagement des bois morts au sol et des grumes par débardage** : l'accessibilité des parcelles peut rendre difficile l'exportation des bois morts au sol. Le débardage à cheval est donc envisagé dans le but de sortir ces bois au sol pour ensuite les mettre en andains en limite de la parcelle.
Le prestataire mentionnera dans sa proposition le coût journalier (et demi-journée) d'intervention.

Option 1 : Abattage et débardage d'arbres au préalable du débardage, le prestataire indiquera dans sa proposition le coût journalier (et demi-journée) d'intervention.

Option 2 : Bucheron – élagueur supplémentaire en appui du meneur, le prestataire indiquera dans sa proposition le coût journalier (et demi-journée) d'intervention.

- **Lot 4 Arrachage des ligneux épars (bourdaine, saule, etc.)** : pour les mêmes raisons que les actions précédentes, l'utilisation de machines n'est pas toujours envisageable ni judicieuse au vu de certains espaces naturels. Pour des parcelles un peu humide et / ou difficile d'accès, le cheval peut être utilisé pour arracher des ligneux de taille modeste (de type saule, bourdaine, etc. avec un tronc d'environ 15cm de diamètre). Ces ligneux seront ensuite mis en andains en limite de parcelle.

Le prestataire mentionnera dans sa proposition le coût journalier (et demi-journée) d'intervention.

- **Lot 5 Étrépage par l'arrachage de touradons de molinie** : l'action est prévue à Menez Meur au niveau d'une tourbière. L'arrachage de touradons de molinie sur 20m² au sein de la zone tourbeuse devrait permettre de faire réapparaître des plantes pionnières typiques de ce type de milieu.
Le prestataire mentionnera dans sa proposition le coût journalier (et demi-journée) d'intervention.
- **Lot 6 Arrachage des ligneux en sous-bois (Laurier palme, Sapin pectiné) débardage-exportation des produits vers une plateforme située à une distance inférieure à 100 mètres** : dans un cadre démonstratif, l'utilisation du cheval de trait pourra permettre de limiter la colonisation de certains ligneux invasif (Laurier palme) ou envahissant (Sapin pectiné). Des chantiers au sein de communes du Parc pourront être mis en place afin d'une part d'arracher et exporter ces arbres et, d'autre part, dans un cadre démonstratif pour présenter les types de travaux envisageables avec des chevaux de traits.
Le prestataire mentionnera dans sa proposition le coût journalier (et demi-journée) d'intervention.

Option 1 : Abattage et débardage d'arbres au préalable du débardage, le prestataire indiquera dans sa proposition le coût journalier (et demi-journée) d'intervention.

Option 2 : Bucheron – élagueur supplémentaire en appui du meneur, le prestataire indiquera dans sa proposition le coût journalier (et demi-journée) d'intervention.

REMARQUES GENERALES

Pour chaque lot, sera inclus dans le prix : l'attelage, l'outillage adapté pour l'intervention proposé et le meneur, la mise en place, la signalisation, le nettoyage du chantier.

Pour chaque lot, le prestataire indiquera si l'intervention d'un technicien supplémentaire est nécessaire, le coût journalier (et demi-journée) de celui-ci.

Chaque proposition technique devra contenir le bordereau de prix complété et si besoin d'un devis détaillé, avec précision du coût forfaitaire à la journée ou à l'unité et d'un planning.

Les travaux pourront débuter pour certains sites à partir du 1^{er} juillet 2016, et pour d'autres plus tard afin de limiter le dérangement de la faune, avifaune notamment.

Le PNRA s'engage à émettre ses bons de commande d'ici le 10 juillet 2016 avec l'obligation que les travaux devront être terminés avant le 16 septembre 2016 (date de réception des chantiers).

L'accès aux différents sites se fera à pied pour certains chantiers à l'accès limité (à Menez Meur notamment).

Pour l'ensemble des travaux, il sera exigé de l'entrepreneur :

- la parfaite qualité de la mise en œuvre,
- la parfaite finition du chantier,

- le respect du milieu naturel : des préconisations sont à prendre pour ne pas détériorer la flore.

En cas d'intempérie prolongée, le maître d'ouvrage pourra stopper les travaux temporairement.

ARTICLE 3 : CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DU MARCHÉ

A. Forme du marché :

Le marché est un marché de travaux, à bon de commande, traité à prix ferme.

Les prix sont réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres ainsi que tous les frais afférents au transport d'animaux et de matériel.

Durée de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Pas de variantes.

Options à chiffrer.

B. Durée du marché :

1- Délai d'exécution

Le délai global d'exécution des prestations est fixé à 3 mois à compter de la notification de l'ordre de service qui vaudra notification du marché.

Les candidats devront fournir un planning détaillé des travaux (préparation, exécution des travaux...).

Les travaux seront exécutés selon le délai fixé pour chaque bon de commande qui prescrira de les commencer selon l'ordre de service.

Les délais d'exécution des travaux seront prolongés d'un nombre de jours égal à celui pendant lequel un au moins des phénomènes naturels mentionnés ci-après dépassera son intensité limite plus longtemps et entraînera un arrêt de travail sur le chantier :

Nature du phénomène naturel	Intensité limite
précipitations	Hauteur d'eau totale de 10 mm en 24 h
Vent	Vitesse > 75 km/h

Station météo de référence : BREST-GUIPAVAS

Un ordre de service prescrira l'interruption du chantier et sa reprise par prolongation du délai d'exécution.

2 – Plan d'intervention du chantier

Le calendrier détaillé d'exécution est établi par le PNRA après consultation des entreprises titulaires des différents lots. Il indiquera pour chacun des lots :

- la durée et la date probable de départ du délai d'exécution qui lui est propre;
- la durée et la date probable de départ des délais particuliers correspondant aux interventions successives de l'entrepreneur sur le chantier.

Ce calendrier intégrera tous les mesures de sécurité que chaque intervenant est tenu d'appliquer pour ces types de travaux dans un lieu accueillant du public.

C. Critères d'attribution :

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie selon les critères suivants :

- | | |
|--|------|
| 1. Coût de la prestation | 50 % |
| 2. Valeur technique (moyens mis en œuvre, délai, références) | 50 % |

Le critère 2 est pondéré voir règlement de consultation.

Le choix sera réalisé à partir d'une appréciation d'ensemble.

Les candidats sont avertis que le Pouvoir Adjudicateur attend d'eux la meilleure offre et que la négociation n'est qu'éventuelle. Après classement des offres, l'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie.

Le candidat retenu, recevra, sous pli recommandé avec accusé de réception, une lettre de notification accompagnée d'une copie conforme du marché.

Les candidats non retenus en sont informés conformément à l'ordonnance 2015.

D. Documents contractuels :

Le marché est régi par les pièces constitutives suivantes énumérées par ordre de priorité :

- l'acte d'engagement, dûment complété et signé par le candidat, accompagné du bordereau de prix complété,
- le calendrier de réalisation,
- le présent cahier des charges,
- le règlement de consultation.

E. Commande:

La commande sera faite par le moyen de bons de commande délivré par le Parc naturel régional d'Armorique tout au long de la période du marché, selon les besoins.

F. Modalités de paiement :

Le paiement sera effectué, après service fait, sur facture, sous 30 jours conformément aux règles de la comptabilité publique.

Le comptable assignataire de la dépense est l'agent comptable du PNRA, domicilié place Saint-Yves – 29460 DAOULAS.

G. Pénalités :

- pénalités de retard : application des dispositions de l'article 20.1 du CCAG Travaux
- pénalités diverses : en cas de non-respect des obligations prévues au marché, l'entrepreneur reçoit un avertissement du maître d'ouvrage lui indiquant les points précis de l'infraction et le délai pour y remédier. Le titulaire doit conduire les travaux de manière à maintenir dans les conditions convenables l'écoulement des eaux sur la surface de chantier. En cas de non application des prescriptions du maître d'ouvrage, il devra s'acquitter d'une pénalité forfaitaire de 300 € / jour qui sera déduit de la facture.

H. Litige:

En cas de litige contentieux, le Tribunal Administratif compétent sera le Tribunal Administratif de Rennes.

Lu et Accepté par l'entreprise soussignée,
A _____ ,le